

*Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne*

Préavis municipal n° 10 (22)

Municipal responsable : J. Schaffner

**Demande d'adoption d'un crédit pour la réalisation
de la mesure de sécurisation de l'adduction en eau potable
pour la partie basse du village**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le présent préavis a pour objet l'adoption d'un crédit pour la réalisation de la mesure de sécurisation de l'adduction d'eau potable pour la partie basse du village.

Le réseau d'eau potable de Champagne est alimenté par le biais du réservoir des Pins et de la conduite de l'ACRG situé en partie supérieure du village.

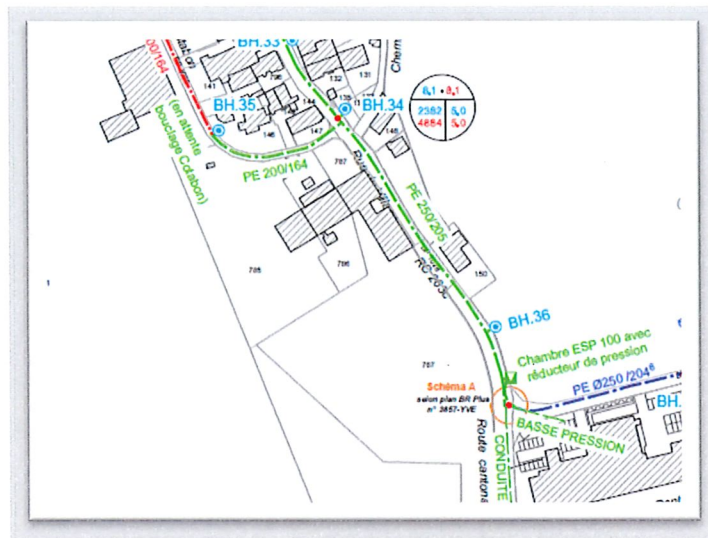
La plupart des quartiers du village sont alimentés par des conduites qui forment des « boucles ». Ces dernières permettent en cas de problème nécessitant une coupure locale, de conserver une alimentation sur la plupart du secteur concerné en isolant, entre deux vannes, la partie en travaux.

Le plan directeur de distribution d'eau potable sous pression (PDDE), édité en 2003, puis mis à jour et adopté en 2019, donne les grandes lignes des travaux de développement et d'améliorations à réaliser dans le village.

Ce document est la base des travaux entrepris ces dernières années au village.

2. JUSTIFICATION

L'alimentation de la partie basse du village (zone industrielle notamment) est assurée à l'heure actuelle par un seul et unique tronçon de conduite, dans le secteur de la rue du Village. Ce dernier est récent, mais ne permet pas l'indépendance des secteurs tel que planifiée dans le PDDE.



Alimentation actuelle de la partie basse du village

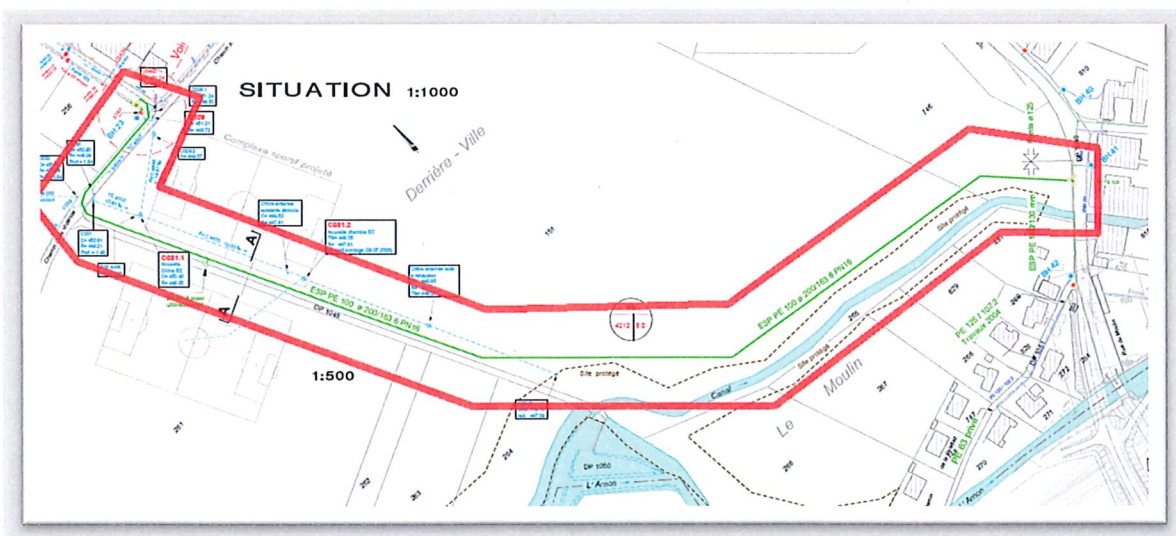
Pour pallier cette problématique, le PDDE prévoit la réalisation d'une « boucle » avec le raccordement de la partie basse par l'Ouest du village.

La réalisation de ce tronçon, qui longera le chemin de l'Écluse puis le Nord du canal de La Nationale Industries SA, est une des dernières grandes étapes de la mise en œuvre du PDDE.

Le 7 décembre 2017, le Conseil communal a octroyé un crédit d'étude pour le développement de ce projet.

Ce dernier a été étudié par la Municipalité et le bureau d'ingénieur à la suite de cette décision. Néanmoins les avancées du projet de centre scolaire et sportif de Derrière-Ville a incité la Municipalité à temporiser cette sécurisation, afin de ne pas préjudicier les futures implantations des constructions.

Début 2021, le concours d'architecture relatif au centre scolaire et sportif, a fixé les futurs contours des différents ouvrages. À la suite de ces précisions, la Municipalité peut relancer ce projet afin de coordonner les futures constructions.



Adduction en eau potable par la zone de Derrière-Ville

La demande d'autorisation auprès des services concernés pour ce tronçon, est planifiée pour le printemps de cette année.

Le présent préavis a pour objet l'obtention d'un crédit pour la création d'un tronçon de conduite d'eau potable dans le secteur de Derrière-Ville, sur une longueur d'environ 720m, ainsi que la pose d'une borne hydrante dans le secteur des futurs terrains de sport.

La future conduite d'eau potable sera de diamètre 200mm, elle permettra, comme mentionné auparavant, de sécuriser la partie basse du village, mais également d'améliorer les conditions hydrauliques du réseau, avec une légère augmentation de pression dans la zone industrielle.

Le plan directeur de distribution d'eau potable sous pression (PDDE), mentionne cette nouvelle construction comme une mesure prioritaire.

Un appel d'offre sera lancé auprès de plusieurs entreprises en vue de la réalisation de ces travaux.

3. COÛTS

Le montant estimatif de ces travaux se compose de :

Types de travaux	Coûts [CHF]
Travaux de génie civil	230'000.-
Travaux d'appareillage (fourniture et pose des nouvelles conduites, raccordements sur les privés)	140'000.-
Frais d'étude et de suivis de chantier	45'000.-
Divers et imprévus, 15%	65'000.-
Total HT	480'000.-
TVA 7.7 %	36'960.-
Total TTC	516'960.-

Le montant des travaux relatifs à l'eau potable fera l'objet d'une demande de subvention à l'ECA. La subvention attendue se montera, en principe, à environ 30% de l'ensemble des travaux.

Monsieur Jérôme Schaffner, Municipal, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°10 (22),
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

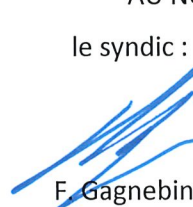
- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser la mesure de sécurisation de l'adduction en eau potable pour la partie basse du village,
- **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 516'960.- ,
- **de financer** ce montant par le recours à un emprunt bancaire,
- **d'amortir** ce montant sur une période de 30 ans, à raison de CHF 17'232.- par année, dès l'année suivant la clôture du préavis ;

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 février 2022.

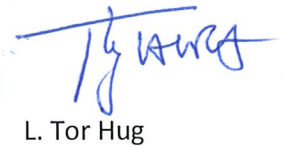
Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :


F. Gagnebin

la secrétaire :


L. Tor Hug

